

Cartes prépayées

À compter du 9 janvier 2018, les parents d'enfants fréquentant la halte-garderie pourront se procurer des cartes prépayées auprès des éducatrices. Cette option de paiement s'ajoute au paiement en argent comptant ou par chèque. Ainsi, le parent qui choisira la carte prépayée verra le solde de la carte mis à jour à chaque visite de son enfant à la garderie.



Carte prépayée

Halte-garderie

Nom de famille (enfant) : _____ Nom du parent : _____

Montant initial : _____ \$ + _____ \$ = _____ \$ Date d'achat : _____
(Prépayé) (Solde précédent) (Total)

Date	Montant pour la journée	Initiales du parent	Montant restant	Date	Montant pour la journée	Initiales du parent	Montant restant
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$
	\$		\$		\$		\$

Solde transféré : _____ \$ Solde remboursé : _____ \$ Init.: _____ Date : _____

Voici les principales caractéristiques de la carte :

- **Le montant de la carte est au choix du parent.** Par exemple, le parent dont l'enfant fréquente la halte-garderie 2 fois par semaine pourrait choisir

d'acheter à tous les mois une carte au montant de 80 \$. Chaque parent pourra ainsi déterminer ce qui lui convient le mieux.

- Le montant peut être payé par chèque ou en argent comptant.
- La carte est identifiée au nom de famille de ou des enfants ainsi qu'au nom du parent; elle peut être utilisée pour tous les enfants de la famille.
- La carte n'a pas de date d'expiration.
- Dans le cas où le solde de la carte ne serait pas suffisamment élevé pour couvrir les frais de la journée, celui-ci sera transféré à l'achat d'une nouvelle carte. L'éducatrice vous demandera d'initialiser la transaction de transfert.
- Le solde de la carte sera remboursé au parent dont le ou les enfants ne fréquentent plus la halte-garderie. Le remboursement sera fait par la directrice ou par l'adjointe administrative, en argent comptant ou par chèque, à leur discrétion.
- Les cartes actives sont conservées par les éducatrices à la halte-garderie.

À chacune des visites des enfants à la halte-garderie, l'éducatrice inscrira sur la carte prépayée la date, le montant pour la journée et le solde, information que le parent devra initialiser.